Présentation du

Programme Slime+

Webinaire RAPPEL du 7 juillet 2022

SLIME

Un premier pas contre la précarité énergétique

Un programme du

CLER RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le Slime en quelques mots

Le Slime est un programme CEE porté par le CLER depuis 2013

Objectifs du programme

Massifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.

Public visé

Tous les ménages très modestes, quel que soit leur statut d'occupation : propriétaires occupants, locataires du parc privé et du parc social.

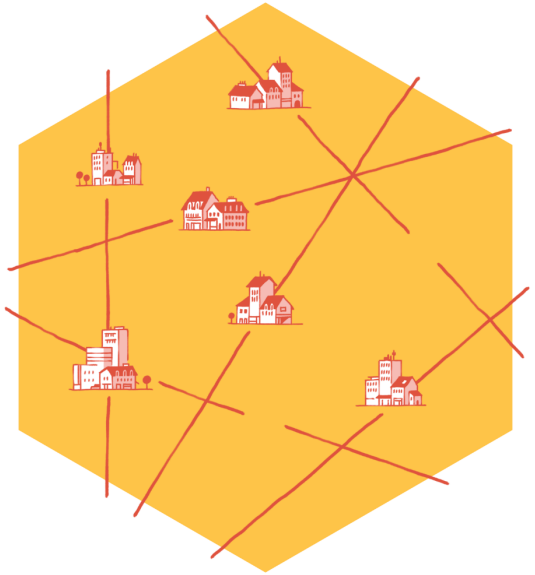

Une méthodologie adaptable à chaque collectivité

La méthodologie d'intervention du programme Slime est conçue à l'échelle nationale par le CLER – Réseau pour la transition énergétique.

Elle est ensuite déployée localement dans des dispositifs Slime pilotés par les collectivités territoriales.

Elles décident des modalités de mise en œuvre de leur Slime en fonction de la réalité de leur territoire pour le coordonner avec les actions et dispositifs existants.

Le Slime en quelques chiffres

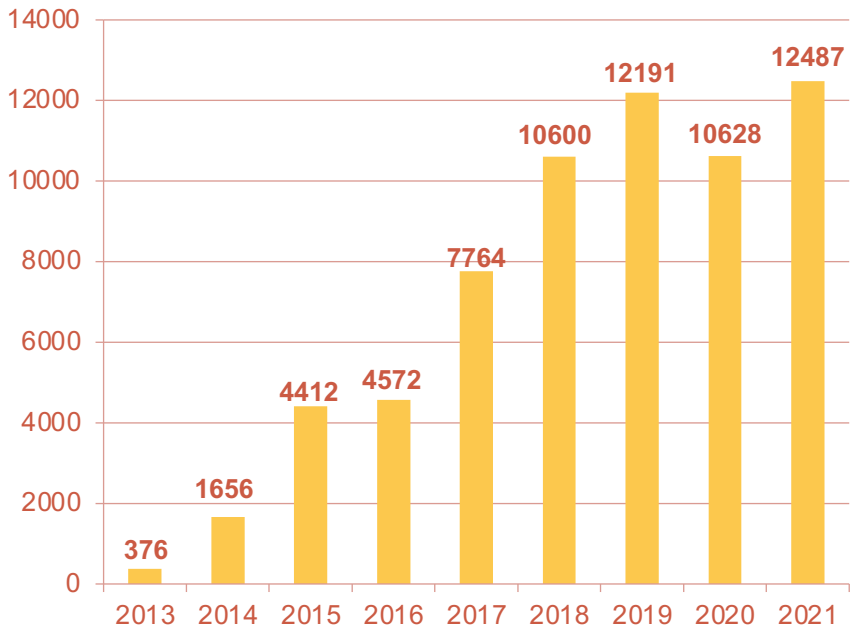

Evolution du nombre de ménages accompagnés depuis 2013

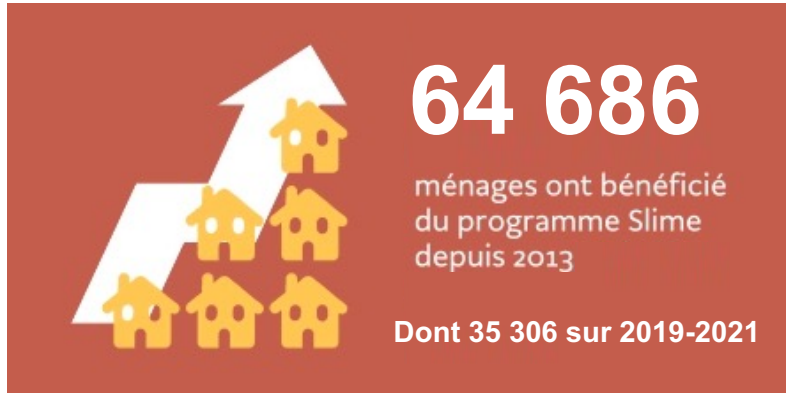

Aperçu des collectivités engagées

14 Conseils départementaux : Alpes de Hautes-Provence, Ardèche, Aude, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Gironde, Lot, Mayenne, Morbihan, Bas-Rhin, Savoie, Ain, Vaucluse

1 Conseil régional : La Réunion

8 Communautés d'agglomération : Lamballe Terre & Mer, Saint-Brieuc Armor, Valence Romans Agglo, CARENE Saint-Nazaire agglomération, Arlysère, Paris Saclay, Fougères Agglomération, Pau Béarn Pyrénées

4 Communautés de communes : Cœur de Savoie, Crestois et Pays de Saillans, Petite Terre, Couesnon-Marche-de-Bretagne

1 Communauté urbaine : Grand Paris Seine Oise

4 CCAS : Malaunay, Grenoble, Saint-Nazaire, Montpellier

4 Métropoles : Brest Métropole, Bordeaux Métropole, Métropole Européenne de Lille, Nantes Métropole, **3 communes** : Besançon, Montfermeil, La Roche-sur-Yon

2 Syndicats d'énergie : SYDEV, SIEEEN

1 Syndicat Mixte : Syndicat Mixte de l'Avant-Pays-Savoyard

2 EPT : Grand Orly Seine Bièvre, Est Ensemble

Objectifs du programme Slime+ (2022-2025) :

- **100 collectivités** engagées dans la mise en œuvre de la méthodologie Slime+ (contre 44 en 2021),

- **100 000 ménages** pris en charge dans le cadre du programme sur l'ensemble de la période
(65 306 ménages ont été accompagnés en 2019-2021),

- **35% de la population nationale** résidant dans un territoire couvert par un Slime (contre 17% aujourd'hui).

- Accompagner les ménages **jusqu'à** la mise en œuvre des orientations (et plus seulement vers les orientations)

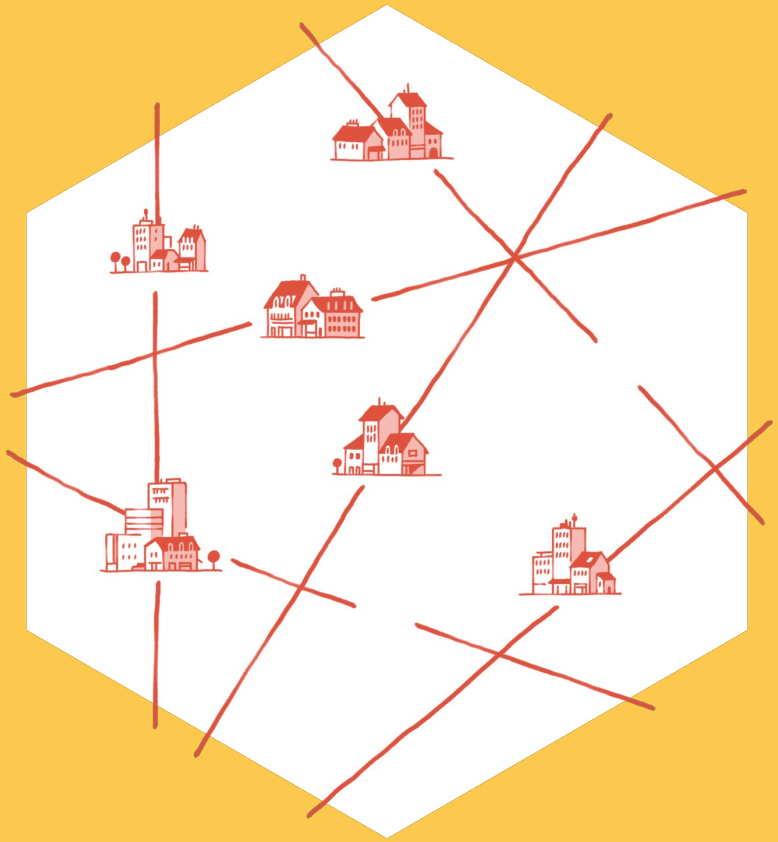

Une méthodologie en 3 étapes

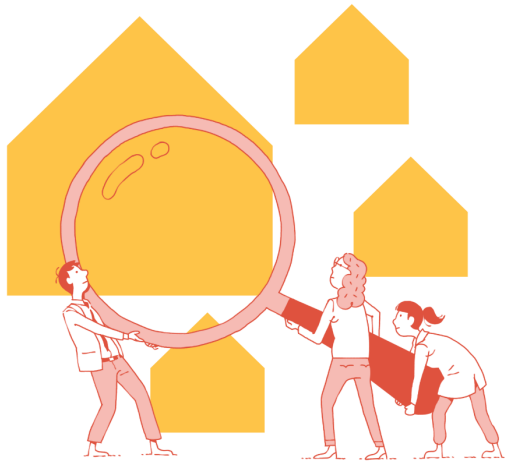

1. Repérer

Organisation d'une chaîne de détection des ménages, notamment par la **mobilisation et l'animation d'un réseau de donneurs d'alerte** (travailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, professionnels du secteur médical, associations caritatives, etc.).

2. Diagnostiquer

Réalisation d'un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages pour qualifier l'état du bâti et des équipements, les usages et la situation sociale et financière du ménage. Installation de petits équipements d'économie d'énergie et conseils personnalisés.

3. Orienter et accompagner

Orientation et accompagnement des ménages vers des solutions durables et adaptées : travaux de rénovation énergétique, fonds social d'aide aux travaux et au remplacement d'équipement, médiation avec le bailleur, aides sociales, traitement du logement indigne, etc.

1 2 3 4 5

Le repérage des ménages

a. Mobiliser les acteurs du territoire

b. Définir les modalités d'identification des ménages

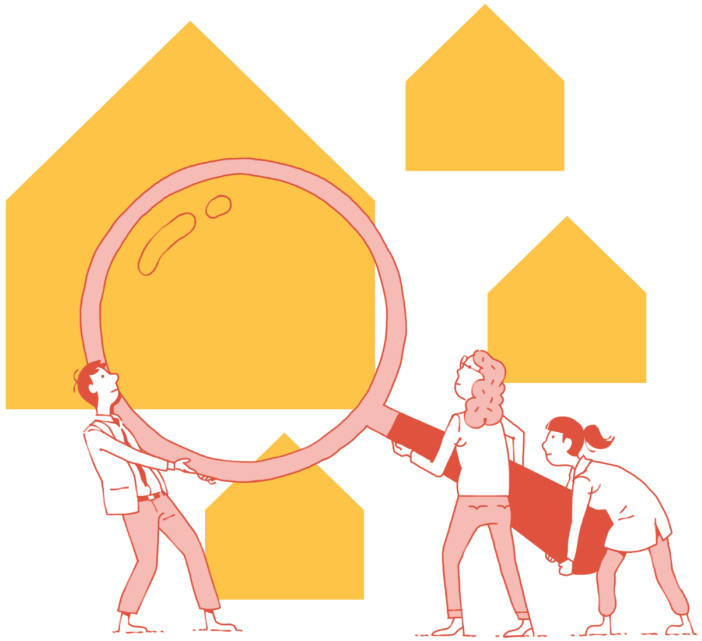

Mobiliser les acteurs du territoire

Constituer un réseau de donneurs d'alertes

- Acteurs de terrain, en contact avec les ménages en précarité énergétique
- Commencer par les acteurs les plus proches puis déployer au maximum le réseau des donneurs d'alertes
- Mener des actions de sensibilisation à la précarité énergétique

Animer ce réseau

- Rencontres régulières dédiées ou inscrites dans leur fonctionnement interne
- Informations sur les suites données aux ménages repérés

Les principaux donneurs d'alerte

- Travailleurs sociaux du territoire (conseil départemental, centre communal d'action sociale, union départementale des affaires familiales, centre de protection maternelle et infantile)
- Caf / MSA
- Bailleurs sociaux
- Agences départementales d'information sur le logement (ADIL)
- Espace Info Energie (EIE)
- Opérateurs habitat (OPAH et PIG)
- Agence régionale de santé (ARS)
- Fournisseurs d'énergie et d'eau
- Association caritatives
- Services d'aide et d'accompagnement à domicile
- Points d'information multiservices (PIMMS)
- Associations étudiantes, etc.

Définir les modalités d'identification des ménages

- **Fiche de repérage** : à disposition des donneurs d'alerte pour faire remonter une identification, idéalement co-créée avec eux
- **Numéro unique et adresse mail dédiée au Slime** : accessible aux donneurs d'alerte ou aux ménages eux-mêmes
- D'**autres modalités possibles** :
  - Traitement des dossiers de demande FSL
  - Traitement des fichiers d'impayés
  - Communication auprès des ménages

LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE
FICHE DE REPERAGE

COORDONNEES DU MENAGE : DATE :

NOM:.....
PRENOM:.....
ADRESSE:.....
VILLE:.....
TELEPHONE:.....
COURRIEL:.....

PROBLEMATIQUE LOGEMENT **(Renseignements facultatifs)**

Sensation de froid ❑ Présence de moisissure ❑
Logement humide ❑
Impayés ou dette auprès de fournisseurs d'énergie ou d'eau ❑
Saisie du FULH oui ❑ non ❑
Autre :

Cette fiche n'a pas pour but de faire un état des lieux exhaustif du logement, mais de repérer les situations de précarité énergétique

LOGEMENT

❑ MAISON ❑ APPARTEMENT
❑ LOCATAIRE DU PARC PRIVE
❑ LOCATAIRE DU PARC PUBLIC
❑ PROPRIETAIRE

FAMILLE

❑ SEUL ❑ EN COUPLE ❑ ENFANT(S)
❑ SANS EMPLOI ❑ SALARIE

REVENU FISCAL DE REFERENCE (si connu) .....

Projet de travaux ? ❑ OUI ❑ NON

Remarques particulières :.....
.....
.....

Ménage orienté par :
NOM :.....FONCTION : .....
STRUCTURE :.....
COURRIEL :.....TELEPHONE :.....
Cette fiche est envoyée, avec l'accord du ménage, aux Ambassadeurs Eco énergie de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes qui prendront contact avec le ménage pour une visite à domicile, à la suite de laquelle un rapport de visite sera transmis aux ménages.

Signature du bénéficiaire et date :

Fiche à retourner par courriel : ambassadeur-eco-energie@valenceromansagglo.fr
Par Fax : 04 75 02 46 84
Tel : 07 83 41 07 02 (Bassin de Romans/Bourg-de-Péage) 07 82 63 72 49 (Bassin de Valence)
Ou à défaut par courrier : 13-15 Rue Réaumur 26100 ROMANS-SUR-ISERE

Outils proposés par le Slime+

Kit d'animation territoriale (2023)

- **des fiches "métiers"** détaillant les professionnels de l'action sociale, du caritatif, du logement social, de l'énergie, leurs cibles et modes d'intervention, ainsi que les arguments et types d'action développés vis-à-vis d'eux,
- **des fiches "actions"** présentant des actions et des outils ayant fait leurs preuves, pour faciliter leur mise en œuvre dans le cadre des dispositifs Slime en vigueur et à venir.

MOOC « Précarité énergétique : Comprendre et agir » (avec le CNFPT)

Animation de temps d'échange et de partage (séminaire annuel, webinaires thématiques)

1 2 3 4 5

Le diagnostic sociotechnique

a. Le déroulement du diagnostic sociotechnique

b. Qui réalise les visites ?

c. Modalités de visite à domicile

Le déroulement du diagnostic sociotechnique

- Les chargés de visites recueillent des données concernant :
  - l'état du bâti et des équipements
  - les usages dans le logement
  - la situation sociale et financière du ménage
- Ils fournissent gratuitement de petits équipements économes en eau et en énergie (économie + confort)
- Ils proposent des conseils personnalisés tenant compte du diagnostic (notamment écogestes)
- Ils rédigent un rapport de visite et proposent une orientation

Diagnostic socio-technique à domicile

CHARGÉ DE VISITE

A	B	C	D
Étude des factures	État du bâti et des systèmes de chauffage et d'eau chaude	Usage du logement et état des appareils électro-ménagers	Installation de petits équipements d'économie d'énergie

Qui réalise les visites ?

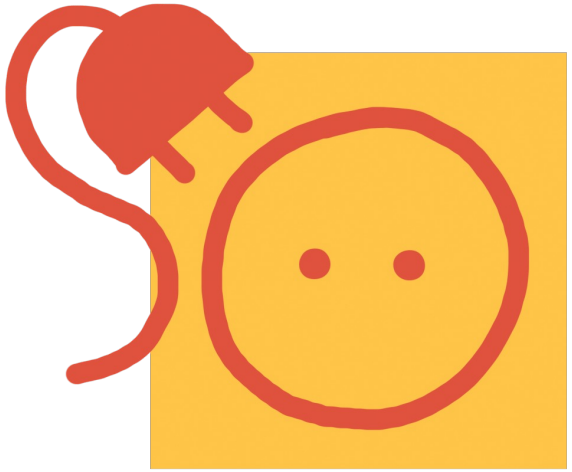

Profils des chargés de visites

- Profils « experts » : de type conseiller énergie ou travailleur social
- Autres profils : emploi aidé par exemple. Attention : les profils non experts nécessitent un fort temps de formation, d'encadrement et d'accompagnement

Interne ou externe à la collectivité

- Mobiliser ou recruter des chargés de visite en interne
- Faire appel à une ou plusieurs structures externes ayant développé une expertise sur la précarité énergétique (association énergie, association logement…)

Modalités de réalisation des visites à domicile

Intervenir en deux visites

- Facilite l'**appropriation des conseils personnalisés** par le ménages
- Permet un suivi du ménage
- La seconde visite est l'occasion de **présenter les orientations au ménage** en direct, de visu

Intervenir en binôme

- Pour faire intervenir des **profils complémentaires** (technique / social)
- **Nécessaire** pour les premières visites et pour les profils peu expérimentés
- Plus facile pour les chargés de visite

Outils proposés par le Slime+

SoliDiag, le logiciel de réalisation et de suivi des visites à domicile

- Outille les collectivités dans la mise en œuvre d'un Slime.
- Disponible pendant la visite et après, il permet de :
  - ✓ remplir directement toutes les informations relatives à la visite (ménage, bâti, énergie, équipements)
  - ✓ générer des rapports de visites (ménage, technique).
- Le logiciel est utilisé par toutes les collectivités, a minima pour le reporting des visites.

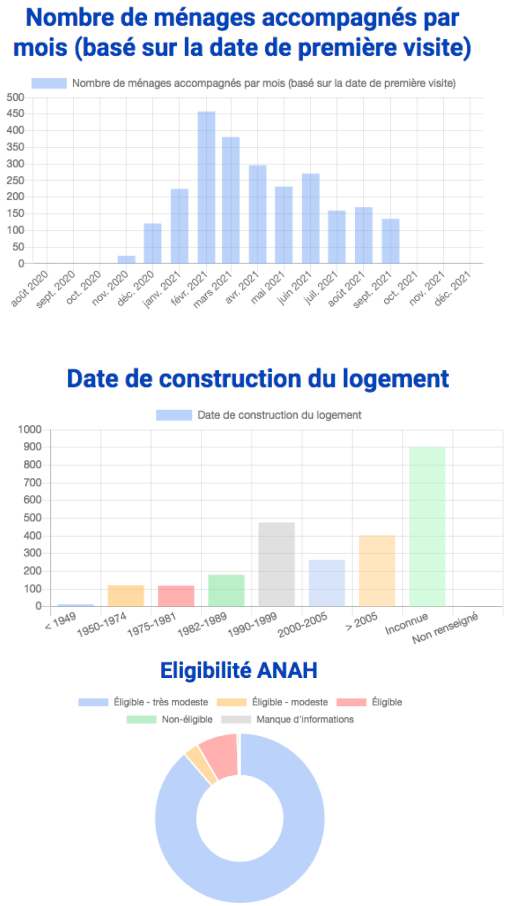

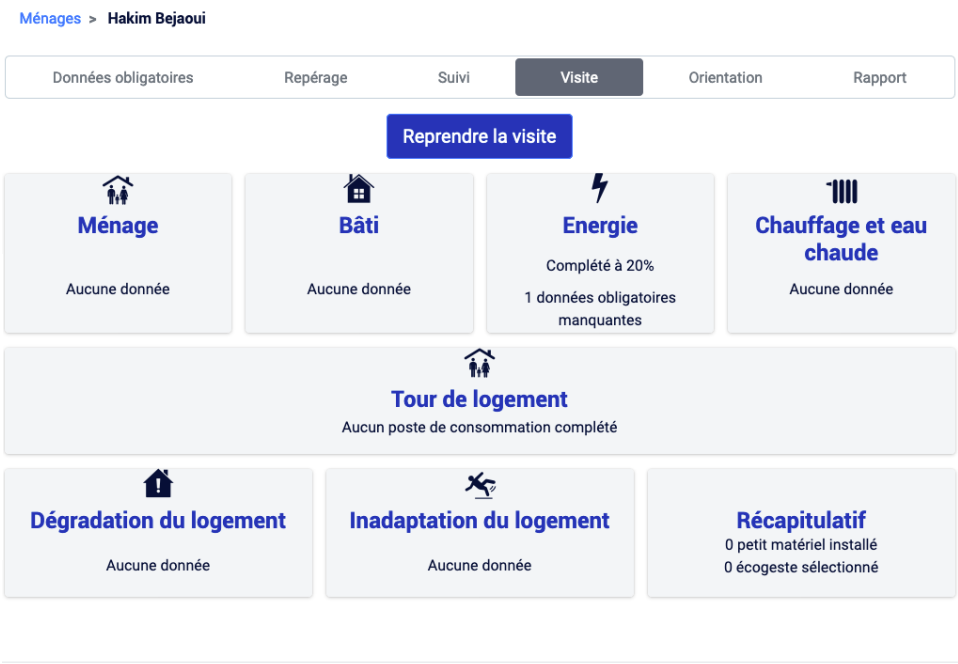

Outils proposés par le Slime+

Formation au diagnostic sociotechnique

4 parcours différenciés :

1. Complet (7 jours)
2. Acquérir les compétences en énergie
3. Maitriser les modalités d'intervention à domicile
4. Approfondir sa pratique

6 formateurs en 2023

Guide à destination des chargés de visites à domicile (prévu en 2023)

1 2 **3** 4 5

L’orientation et l’accompagnement

a. Définir les orientations adaptées et les accompagnements nécessaires

b. Accompagner les ménages jusqu’à la solution

Définir les orientations adaptées et les accompagnements nécessaires

Les grandes catégories d'orientation possibles :

- ✓ **Accompagnement sur les usages de l'énergie**
  - Actions d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie (PRIS, FAEP, …)
  - Diagnostic santé-environnement (CMEI)
  - Accompagnement social lié au logement (ASLL)
- ✓ **Accompagnement social et budgétaire**
- ✓ **Paiement des factures d'énergie**
  - Chèque-énergie
  - Aides aux impayés d'énergie/d'eau
  - Médiation auprès d'un fournisseur d'énergie/d'eau
- ✓ **Médiation, relation bailleur-locataire**
  - Information sur les droits et des devoirs locataire-bailleur
  - Aide à la prise de contact avec le bailleur (contact téléphonique/mail, aide à la rédaction d'un courrier par le locataire)
  - Mise en place d'une médiation bailleur-locataire
- ✓ **Travaux & équipements domestiques**
- ✓ **Relogement**

Définir les orientations adaptées et les accompagnements nécessaires

L'accompagnement renforcé

✓ **Un accompagnement renforcé doit être prévu pour au moins 20% des ménages visités**
(et plus si la collectivité l'estime nécessaire)

→ Prévoir le temps de travail nécessaire pour **s'assurer de la mise en œuvre** des orientations préconisées

PAR EXEMPLE

- Organiser une médiation extra judiciaire avec le bailleur,
- Accompagner le ménage vers une solution de relogement,
- Soutenir le ménage dans la réalisation des travaux (recherche de financements, dépôt du dossier, demande des primes CEE, orientation vers les artisans, analyse des devis, présence lors de rdv travaux, etc.
- Maintenir le contact avec le ménage pour le garder mobilisé jusqu'à sa prise en charge effective par un dispositif de droit commun (MPR Sérénité…),
- Relancer régulièrement les acteurs relais, etc.

Sont exclues du financement les actions déjà financées par l'Ademe ou par le dispositif des CEE

(notamment celles prévues par Mon Accompagnateur'Rénov, le SARE, MaPrimeRénov').

Outils proposés par le Slime+

Formation à la médiation extrajudiciaire bailleur – locataire (2023)

Catalogue de REX pour la détection renforcée et l'accompagnement (Fin 2022)

Animation de temps d'échange et de partage (séminaire annuel, webinaires thématiques)

SLIME RAPPEL
Rencontres nationales
contre la précarité énergétique

Les 24 & 25 novembre 2022 à Paris

1 2 3 **4** 5

L’évaluation

Effets sur les MÉNAGES

1. Prise de conscience et mise en action (84% réalisent une première action, dont 65% une action engageante)
2. Evolution positive de la situation de précarité énergétique

Effets sur les TERRITOIRES

1. Soutien aux politiques publiques locales
2. Émergence de nouvelles solutions pour les ménages
3. Structuration des dynamiques territoriales entre acteurs

Outils proposés par le Slime+

Kit d'outils pour l'évaluation des dispositifs Slime

Composition

- Tutoriel pour accompagner les collectivités pas à pas
- Outil d'échantillonnage
- Questionnaire en ligne (et en PDF)
- Rapport automatique + modèle de rapport d'analyse
- Un modèle de synthèse communicante

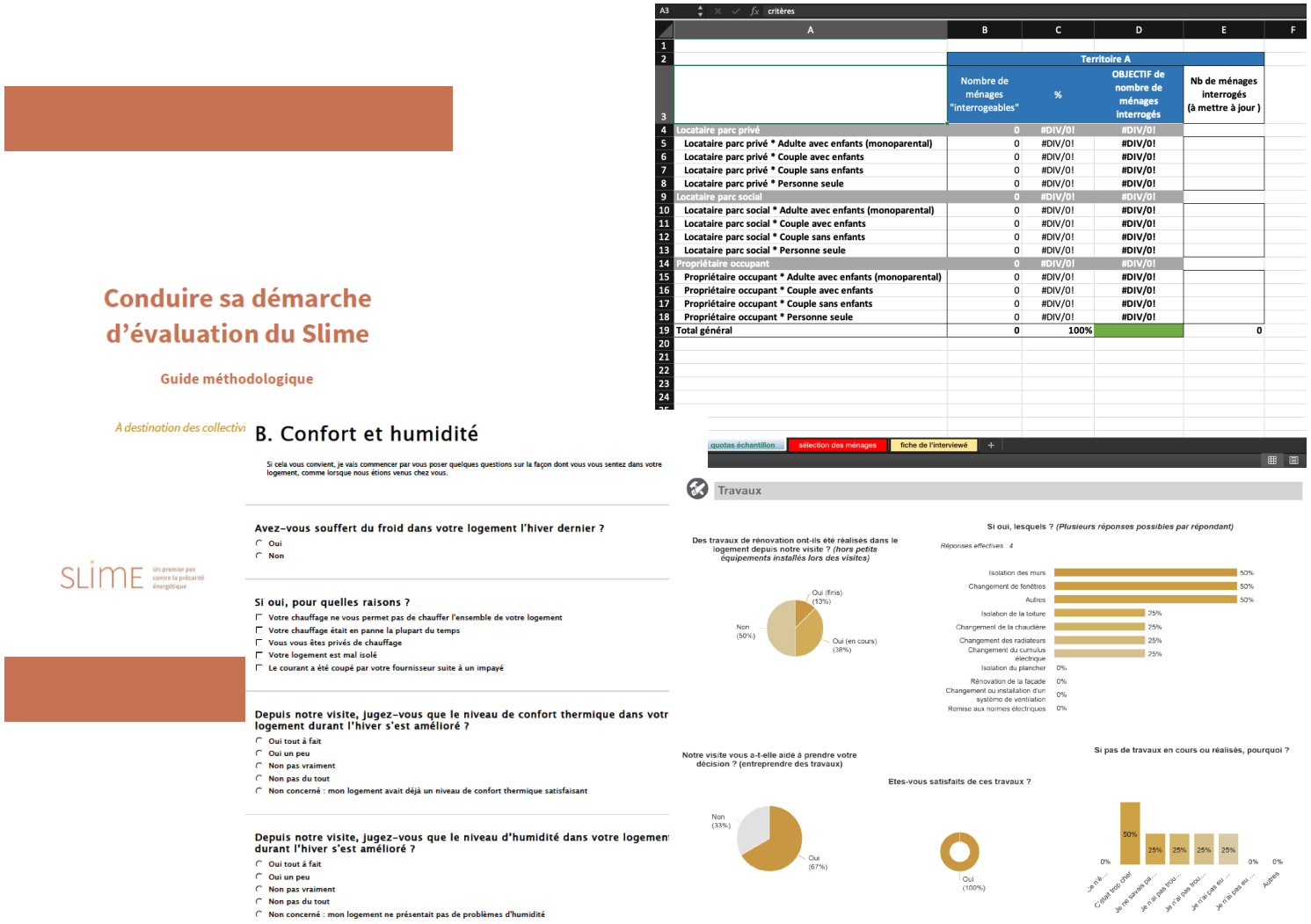

SLIME33

Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie du Département de la Gironde

www.gironde.fr/slime33

Résultats des accompagnements

Direction de l'Environnement
Lucie RAGOT / l.ragot@gironde.fr / 06 21 22 72 91
Laurent VITRY / l.vitry@gironde.fr / 05 56 99 68 84

Evaluation de l'impact du SLIME33

Mise à jour > octobre 2021

3 critères de « sortie de la précarité énergétique » avec indicateurs

- **Confort amélioré** (avec s'il y a lieu, travaux d'urgence réalisés)
- **Factures d'énergie « acceptables »** : gain énergétique et réduction du TEEF*
- **Pas de demande FSL** en année N+1 ou diminution du montant de l'aide demandée

*Taux d'Effort Energétique du Foyer

Nombre de ménages « enquêtés » après 1 an d'accompagnement ----------> 1 415

Relogements / déménagements (dans parc public) **----------> 369** (171)

Ménages injoignables ----------> 279

Ménages avec données incomplètes ----------> 105

Ménages « évalués » ----------> 671

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT · CREAQ Acteur de la transition énergétique · mps FORMATION · FONDATION Abbé Pierre · compagnons bâtisseurs NOUVELLE-AQUITAINE · FSL Fonds de Solidarité Logement 33

Résultats de l'évaluation

Nombre de ménages « sortis de la précarité énergétique »
(nb de ménages visités remplissant 1 an après les 3 critères)

314 / 671
(= **47**%)

Consommation d'énergie:

	Augmentation	Diminution < 10%	Diminution entre 10 et 25%	Diminution > 25%
Nb de ménages	184	74	229	184

TEEF :

	Augmentation	Diminution < 10%	Diminution entre 10 et 25%	Diminution > 25%
Nb de ménages	183	71	232	185

Confort amélioré* : **939**

Travaux réalisés* : **494**
- Non décence : **265**
- Isolation / chauffage : **251**

Aides FSL demandées*	Année N	Année N+1
Nb	575	181
Montant total	549 655 €	122 256 €
Montant moyen	956 €	675 €

* sur les 1 415 ménages « enquêtés »

Economies d'énergie et de Gaz à Effet de Serre (GES) évités depuis 2017

Méthode de calcul : **gain énergétique entre une consommation d'énergie théorique** (estimée sur la base d'un historique de consommation avant intervention SLIME33) **et la consommation réelle constatée après intervention SLIME33**

Périmètre du calcul : **521 ménages**

Economies d'énergie = 1 117 390 kwh/an

Soit une économie globale de factures d'énergie de **173 700 €** (soit une **moyenne de 333 € économisés par ménage**)

GES évités = 184 tonnes de CO_2

(source des ratios de conversion : ADEME)

1 2 3 4 5

Les financements

Financements :

1. Un forfait par visite

Base	**300,00 €**
Tranches supplémentaires	
DST en deux visites / ou binôme	100,00 €
Profil "expert"	100,00 €
Accompagnement renforcé (renforcement de la tranche obligatoire de 20% de l'objectif total de visites)	+ 50,00 € par tranche supplémentaire de 10%
Suivi des ménages à n+1	50,00 €
Forte articulation avec des dispositifs de type FSATME	50,00 €
Minimum	**300,00 €**
Maximum	600,00 € (+ 50,00 € par tranche de 10% pour l'accompagnement renforcé)

FORFAIT DE BASE

- Coordination, organisation et réalisation du diagnostic sociotechnique,
- Installation des petits équipements,
- Orientation du ménage post diagnostic sociotechnique.
- Mise en place d'un « accompagnement renforcé » pour au moins 20% des ménages afin de les accompagner jusqu'à la mise en œuvre des orientations préconisées

Financements :

2. Dépenses pour l'animation et l'évaluation

- **Actions d'« animation territoriale » :** sensibilisation, communication et animation auprès des professionnels du territoire.
  - → conditionné à l'engagement de la collectivité dans un dispositif pluriannuel.
  - → 50 000 € max de dépenses éligibles en année 1
  - → 25 000 € max de dépenses éligibles les années suivantes
- **Action d'« évaluation »** pour encourager la mise en œuvre des démarches locales d'évaluation.
  - → 20 000 € max de dépenses éligibles

Les financements – en résumé

ANIMATION + **DIAGNOSTIC SOCIOTECHNIQUE** + **ÉVALUATION** + **FORMATIONS**

ANIMATION

- Temps passé + frais
- Limite : 70%* des dépenses et de 25 000€ de dépenses

DIAGNOSTIC SOCIOTECHNIQUE

- Forfait x nombre de ménages accompagnés
- dans la limite de 70%* des dépenses réelles liées aux visites et à l'accompagnement

ÉVALUATION

- Temps passé + frais
- Dans la limite de 70%* des dépenses et de 20 000€

FORMATIONS

- 75% des dépenses

*** 2022 & 2023 – 70%**
2024 – 60%
2025 – 50%

Rejoindre le programme : procédure

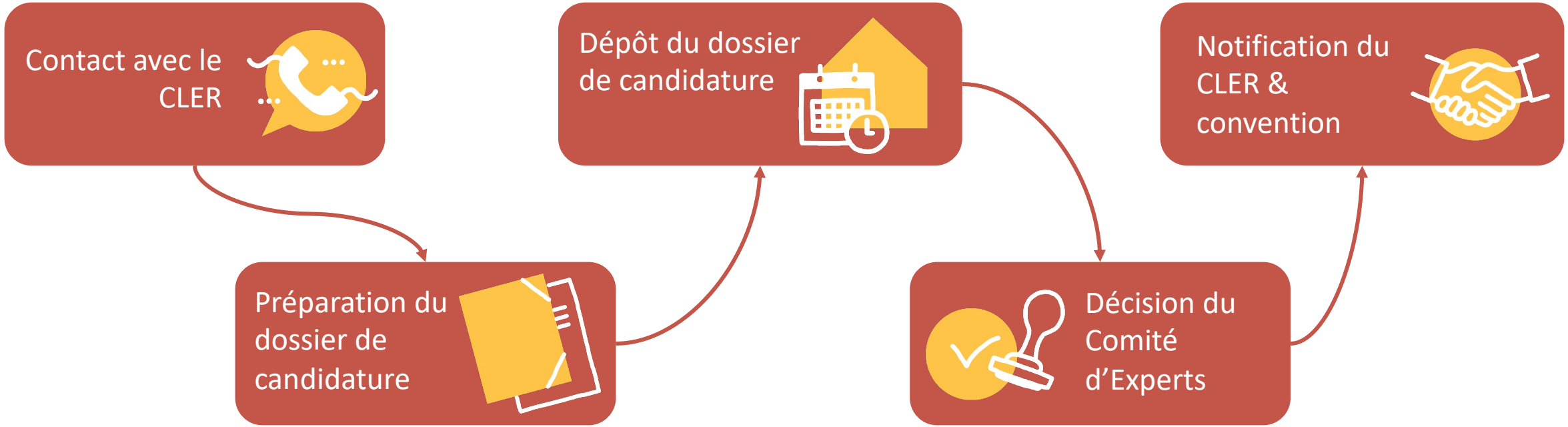

Contactez-nous !

Par mail : slime@cler.org

Par téléphone : 01 55 86 80 00

Retrouvez-nous en ligne : www.lesslime.fr

CLER RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

SLIME

Un premier pas
contre la précarité
énergétique